

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

STAGE D'OBSERVATION			
Code	PAEG1B70ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Sophie GIGOUNON</b> (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

La mise en place d'un stage en bloc 1 va permettre à l'étudiant de faire des liens entre les notions théoriques abordées au Q1 et l'observation de la pratique de terrain.

Par une présentation orale de l'expérience de stage ainsi que par des ateliers de préparation et de debriefing, ce stage suscitera l'esprit critique et la réflexion du stagiaire.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.4 Construire son projet professionnel
  - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
  - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
  - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants

### Acquis d'apprentissage visés

**Au travers de sa première activité d'observation professionnelle, l'étudiant devra être capable de:**

- Reconnaître les étapes du processus ergothérapique dans la pratique observée d'un ergothérapeute.
- D'identifier le lien entre ses connaissances relatives au processus ergothérapique et ses observations sur le terrain
- Prendre du recul quant à ses acquis et ses connaissances, faire des liens entre les concepts appliqués et observés sur le terrain
- Réaliser une observation pertinente d'une situation écologique rencontrée et d'analyser les informations recueillies à travers les grilles de lecture CIF et PPH
- Prendre connaissance des ressources humaines et matérielles (bibliographie,...) mises à sa disposition

- Identifier le rôle de l'ergothérapeute dans l'équipe pluridisciplinaire et auprès du patient
- Placer la personne en situation de handicap en sécurité, en respectant son bien-être et les codes de bonne pratique, dont il aura pris connaissance auprès de l'équipe au préalable.
- Démontrer une assiduité, une ponctualité et une certaine motivation à agir en respectant les besoins du service
- Démontrer de l'intérêt quant aux protocoles appliqués
- Communiquer les informations nécessaires pertinentes quant à ses observations quotidiennes, à son maître de stage
- Utiliser les outils de communication mis à sa disposition (dossiers patients/clients, agenda, téléphone, transmission orale directe, supports visuels,...)

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B70ERGA Stage d'observation

90 h / 4 C

### **Contenu**

L'étudiant bénéficiera d'un accompagnement individualisé en vue de préparer son stage, lors du Q1. Cet accompagnement se base sur les attentes et objectifs pédagogiques du stage, en tentant d'inclure l'étudiant dans son processus d'apprentissage, par le biais de discussions, échanges, travail réflexif basé sur les expériences passées.

L'étudiant effectuera un stage d'environ 80 heures dans un service de son choix au début du second quadrimestre. Il procèdera ensuite, à une présentation orale de son expérience au reste de son groupe-classe, sur base d'un canevas imposé et reprenant les différents acquis d'apprentissage.

### **Démarches d'apprentissage**

L'année se déroulera comme suit :

**Lors du Q1**, l'étudiant cherche un lieu de stage et obtient son accord;

En petits groupes, les étudiants peuvent exprimer leurs craintes, leurs attentes, ils sont accompagnés individuellement par un enseignant dans leur processus réflexif et la préparation au stage du Q2 (identification des forces et faiblesses, objectifs personnels pour le stage,...)

Lors de ces séances de groupes, les enseignants donnent des explications claires et précises de la présentation orale que les étudiants doivent effectuer en fin de stage.

Le cahier de stage dans lequel se trouvent la grille d'évaluation pratique finale et des outils pédagogiques pour se fixer des objectifs personnels, des stratégies est distribué en début de module à chacun des étudiants. Ce dernier suivra l'étudiant dans l'entièreté de ses stages du cursus. Il assure un suivi de l'évolution de ses acquis pédagogiques.

**Au Q2**, un stage d'environ 80 heures est effectué durant la fin janvier;

les compétences visées sont évaluées par le maître de stage sur le terrain, en fin de période;

en petits groupes, chaque étudiant présente son lieu de stage selon une grille de lecture et effectue des liens entre les observations et les concepts théoriques. Cette séance de débriefing donne aussi à l'étudiant la possibilité d'exprimer son ressenti et l'expérience vécue.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Un accompagnement continu et régulier de l'étudiant est donné par les enseignants tout au long de l'année.

### **Sources et références**

- le référentiel de compétences pour la formation d'ergothérapeute,
- les cours du Q1 et les références qui s'y rapportent

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours
- Cahier de stage comprenant les documents officiels (canevas de rapport, règlement de stage, feuilles d'heures) et des documents reprenant les compétences afin de se fixer des objectifs personnels.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation a lieu au Q2, elle est effectuée sur base :

- d'une évaluation continue qui comprendra la présence et la participation active aux cours, ainsi qu'une évaluation remplie par le maître de stage en fin de stage (40 %),
- d'une présentation orale du stage: Au terme du stage, l'étudiant présentera oralement son expérience de stage, celle-ci vaudra pour la cote finale de cette activité d'apprentissage (60%).

AU Q3:

La note de stage pratique (40%), en cas d'échec, est non remédiable au Q3.

Seule la présentation orale (60%) peut être remédiée par un travail écrit à rendre en début de session d'août, selon le même canevas que la présentation orale, à condition que la partie pratique ait été validée à 10 ou >10/20.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	40	Stg	40
Période d'évaluation			Exo	60	Trv	60

Stg = Stages, Exo = Examen oral, Trv = Travaux

### Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

**Intervenants:** Anaïs Al Haffar, Bruno Plumet, Sophie Gigounon

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).